

*Attestation du respect de la réglementation environnementale RE2020
au dépôt de la demande de permis de construire*



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **APIJ**

Adresse	67 Avenue de Fontainebleau		
Code postal	94270	Localité	Le Kremlin-Bicêtre

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Centre pénitentiaire de Crisenoy

située à :

Adresse	1 route départementale 57		
Code postal	77390	Localité	Crisenoy

Référence(s) cadastrale(s) : 000ZN0003

Coordonnées du maître d'œuvre : CARTA. REICHEN ET ROBERT ASSOCIES. ARCHITECTES-URBANISTES

Adresse	17 Rue Brézin		
Code postal	75014	Localité	Paris

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : AFA

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	246.20 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	107.8	Bbio _{max}	109
Respect de l'exigence Bbio ≤ Bbio _{max}			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	341.4	DH _{max}	1150
Respect de l'exigence DH ≤ DH _{max}			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilitées pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : Ic_{construction} ≤ Ic_{construction_max}

Signataire : APIJ

Le :

Signature :

*Attestation du respect de la réglementation environnementale RE2020
au dépôt de la demande de permis de construire*



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **APIJ**

Adresse	67 Avenue de Fontainebleau		
Code postal	94270	Localité	Le Kremlin-Bicêtre

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Centre pénitentiaire de Crisenoy

située à :

Adresse	1 route départementale 57		
Code postal	77390	Localité	Crisenoy

Référence(s) cadastrale(s) : 000ZN0003

Coordonnées du maître d'œuvre : CARTA. REICHEN ET ROBERT ASSOCIES. ARCHITECTES-URBANISTES

Adresse	17 Rue Brézin		
Code postal	75014	Localité	Paris

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : PREJ

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	337.30 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	101.2	Bbio _{max}	103.5
Respect de l'exigence Bbio ≤ Bbio _{max}			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante		
DH	316.6	DH _{max}
Respect de l'exigence DH ≤ DH _{max}		OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilitées pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : Ic_{construction} ≤ Ic_{construction_max}

Signataire : APIJ

Le :

Signature :



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Formulaire d'attestation du respect de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire**

**(uniquement dans le cas d'une opération dont
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)**

Formulaire d'attestation du respect de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : APIJ

représentant de la société APIJ

situé à :

Adresse	67 Avenue de Fontainebleau		
Code postal	94270 Localité Le Kremlin-Bicêtre		

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Centre pénitentiaire de Crisenoy

Située à :

Adresse	1 route départementale 57		
Code postal	77390 Localité Crisenoy		

Référence(s) cadastrale(s) : 000ZN0003

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : CARTA. REICHEN ET ROBERT ASSOCIES. ARCHITECTES-URBANISTES

Adresse	17 Rue Brézin		
Code postal	75014 Localité Paris		

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée respecte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m ²	2119.90
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m ² <i>(maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)</i>	0.00
Valeur de la S_{RT} en m ² du bâtiment existant <i>(dans le cas des extensions ou surélévation)</i>	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	75.00	Bbio _{max} :	78.20
Bbio ≤ Bbio _{max} :			OUI

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser) RCU alimenté par de la géothermie	OUI

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 15/08/2025

Signature :

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Grande Arche de La Défense - paroi sud / Tour Sequoia 92055 La Défense

Tél. : 01 40 81 21 22

www.ecologie.gouv.fr

www.cohesion-territoires.gouv.fr



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Formulaire d'attestation du respect de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire**

**(uniquement dans le cas d'une opération dont
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)**

Formulaire d'attestation du respect de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : APIJ

représentant de la société APIJ

situé à :

Adresse	67 Avenue de Fontainebleau		
Code postal	94270 Localité Le Kremlin-Bicêtre		

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Centre pénitentiaire de Crisenoy

Située à :

Adresse	1 route départementale 57		
Code postal	77390 Localité Crisenoy		

Référence(s) cadastrale(s) : 000ZN0003

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : CARTA. REICHEN ET ROBERT ASSOCIES. ARCHITECTES-URBANISTES

Adresse	17 Rue Brézin		
Code postal	75014 Localité Paris		

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée respecte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

PREJ

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m ²	207.70
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m ² <i>(maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)</i>	0.00
Valeur de la S_{RT} en m ² du bâtiment existant <i>(dans le cas des extensions ou surélévation)</i>	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	132.90	Bbio _{max} :	173.40
Bbio ≤ Bbio _{max} :			OUI

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser) RCU alimenté par de la géothermie	OUI

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 15/08/2025

Signature :

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Grande Arche de La Défense - paroi sud / Tour Sequoia 92055 La Défense

Tél. : 01 40 81 21 22

www.ecologie.gouv.fr

www.cohesion-territoires.gouv.fr